



AGORA - C.C.A.S.

SANTÉ & SOLIDARITÉ, TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

# DEMANDE ALLOCATION ÉNERGIE - NOVEMBRE 2024

Devant la situation financière difficile vécue par de nombreux Mantais, la Ville remet en place l'Allocation Énergie pour la 6ème fois.

Vous pouvez faire vos demandes du 12 au 29 novembre !

Publié le 12 novembre 2024

La hausse du prix de l'énergie est particulièrement difficile à gérer pour les petits budgets. Afin de réduire les inégalités, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place une allocation énergie permettant d'aider les ménages les plus fragiles à payer leurs factures d'électricité ou de gaz.

**Attention, tout dossier incomplet ne pourra pas être accepté.**

## LES MANTAIS REMPLISSANT L'INTÉGRALITÉ DES CRITÈRES SUIVANTS Y SONT ÉLIGIBLES

- Être titulaire en titre (propriétaire ou locataire) d'un logement équipé d'un chauffage à compteur individuel (les personnes hébergées sont exclues du dispositif).
- Non imposable sur le revenu
- Résidant à Mantes-la-Jolie depuis le 1er janvier de l'année en cours
- Âgé de + de 65 ans ou en situation de handicap égal ou supérieur à 80% (carte d'invalidité et non carte priorité)
- Avoir réalisé 1 seule demande par foyer fiscal dans l'année civile en cours

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- > Avis de non-imposition 2024 sur les revenus 2023 ou de non mise en recouvrement (des deux conjoints en cas de vie maritale)
- > Pièce d'identité (des deux conjoints en cas de vie maritale)
- > Relevé d'identité bancaire
- > Justificatif de domicile 2024 : dernière quittance de loyer ou dernière facture du fournisseur d'énergie
- > Justificatif de l'ancienneté de présence sur la commune attestant de la présence de la résidence du demandeur au 1er janvier de l'année civile en cours : taxe d'habitation , quittance du fournisseur d'énergie ou quittance de loyer.

**Pour les personnes handicapées :**

- > Carte d'invalidité d'un taux égal ou supérieur à 80 %

## INFOS PRATIQUES

**Dossiers à constituer du 12 au 29 novembre 2024:**

**C.C.A.S.** (Agora - 254, boulevard du Maréchal Juin - 78200 Mantes-la-Jolie)

Les lundis, mardis, mercredis : **9h à 12h et 13h30 à 17h**

Les vendredis : **9h à 12h et 13h30 à 16h30**

**Fermé le jeudi**

**Renseignements : 01 34 00 11 11**

